

La Gauche française s'est portée aux côtés de la LDH suite aux propos du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, invité à s'expliquer devant les députés, puis les sénateurs de la commission des Lois, sur l'usage de la force par les policiers et les gendarmes lors des manifestations contre la réforme des retraites ou à Sainte-Soline (Deux-Sèvres).

Le ministre a déclaré à propos de la LDH : « *Je ne connais pas la subvention donnée par l'État, mais ça mérite d'être regardé dans le cadre des actions qui ont pu être menées.* »

Vous pouvez lire, ci-dessous, les propos de **Jean Launay, co-président de la section de Nîmes de la LDH**, lors du rassemblement-conférence de presse en soutien à la LDH,

le 25 avril 2023, au Prolé de NÎMES

Je veux tout d'abord remercier le PC de Nîmes d'avoir pris l'initiative de ce soutien public à la LDH, suite aux agressions verbales venues récemment du ministre de l'intérieur et de la 1^{ère} ministre.

Je veux remercier aussi toutes les organisations (partis, syndicats, associations...) qui ont exprimé leur soutien à cette action.

Alors, que dire face à ces attaques ?

On pourrait bien sûr répondre point par point aux propos de la 1^{ère} ministre, mais cela a déjà été fait, et de belle manière, par P. Baudouin, président de la LDH, dans l'entretien qu'il a accordé au journal Le Monde la semaine dernière. Si besoin, il y a lieu de s'y référer.

Je vous propose pour ma part de **mettre en perspective** ces attaques récentes, **à partir de trois « points-repères »**.

LE PREMIER est l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre en France :

Ce n'est pas un hasard, en effet, si l'attaque de la LDH intervient à propos des dérives du maintien de l'ordre en France... (cf. événements récents à Ste Soline).

Il faut rappeler que, durant les années 70-80-90, le maintien de l'ordre « à la française » était guidé par une doctrine pacifiée. Il était même montré en exemple et « exporté » dans divers pays.

Mais, à partir du début des années 2000, la France a changé de stratégie. On s'en souvient, on est dans le contexte des attentats du 11 septembre, de la répression des contre-sommets altermondialistes. La France a donc choisi une doctrine **AUTORITAIRE ET BRUTALE** du maintien de l'ordre, qui s'est concrétisée par **l'usage d'armes dont certaines sont classifiées comme des armes de guerre** (LBD, grenades de dés-encerclement, etc...) et des pratiques dangereuses (nasses, BRAV'M).

Or, dans la même période, de nombreux pays européens opéraient au contraire le virage inverse, notamment dans le cadre d'un groupe de réflexion appelé GODIAC qui, pendant trois ans, a réuni pas moins de 12 pays européens, aboutissant à l'élaboration d'une doctrine de maintien de l'ordre de la **DÉSESCALADE**, autour de trois mots : **dialoguer, désamorcer, défendre**. L'Allemagne, le Royaume-uni, le Danemark et la Suède ont tout particulièrement mis en œuvre cette doctrine de la désescalade.

La doctrine du maintien de l'ordre français autoritaire est donc **isolée...**

Isolée, et de plus en plus contestée.

Contestée en France (cf. prises de positions inquiètes de la Défenseure des Droits et de la C.N.C.D.H.),

Contestée aussi à l'international (cf. prise de position des instances de l'ONU et du Conseil de l'Europe).

Cette remise en cause ne plaît guère au gouvernement... Et, comme il est délicat de critiquer la Défenseure des droits ou le Conseil de l'Europe..., on se rabat sur la LDH qu'il y a lieu alors de tenter de déstabiliser... par tous moyens...

LE SECOND point que je veux évoquer est le contexte de volonté de mise au pas des associations dans lequel on se trouve.

Cette volonté est concrétisée notamment par **la loi dite « séparatisme »** du 24 août 2021, reposant sur une logique de surveillance généralisée, et par le décret d'application du 31-12-2021 créant **le « contrat d'engagement républicain »**.

De quoi s'agit-il ? De ceci : les associations qui reçoivent des subventions doivent respecter 7 engagements, dont l'un consiste « à ne pas entreprendre d'action susceptible d'entraîner un trouble grave à l'ordre public ».

Quand on sait à quel point cette notion d'ORDRE PUBLIC. est large et malléable..., sujette à de multiples interprétations, on voit bien que ce contrat d'engagement républicain peut constituer **un outil de MISE au PAS des associations**.

On peut prendre l'exemple des rassemblements concerts de casseroles... La semaine dernière, lors du déplacement du Président de la République dans l'Hérault, le préfet interdit par arrêté « les dispositifs sonores portatifs » !!! On pourrait en rire si ce n'était dramatique, imaginez que quelques militants, LDH ou autres, identifiés par un badge, osent aller dans la rue et taper sur une casserole... on pourra dire que la Ligue a engagé ou en tout cas soutenu une action pouvant troubler l'Ordre public et donc menacer de supprimer ou réduire ses subventions...

Ainsi, quand on réfléchit au sens des attaques récentes contre la LDH, il faut bien avoir présent à l'esprit ce contexte de **fragilisation voulue de la LIBERTÉ ASSOCIATIVE**. Et au delà, **une volonté de MUSELER si besoin toute expression d'une opposition dans la société civile**.

ENFIN, et c'est mon troisième point de repère, on ne peut passer sous silence, de manière plus globale, qu'on se trouve **dans un contexte de gangrénisation du débat politique par les idées de l'extrême-droite**.

Depuis maintenant une bonne vingtaine d'années, les gouvernements successifs ont commis **l'ERREUR politique MAJEURE de prendre et appliquer diverses mesures inspirées du programme de l'extrême droite** (politique migratoire, sécurité, restrictions des libertés successives...), **AFFIRMANT** pouvoir ainsi ramener à eux les électeurs du Front National, devenu R.N., dans le giron des partis de gouvernements classiques...

Or, de scrutin en scrutin, c'est l'effet inverse qui est obtenu. **On a banalisé, quasi normalisé, cette idéologie dangereuse**, et, selon la tristement célèbre formule : les électeurs « préféreront toujours l'original à la copie ».

En outre, **ces ERREURS malmènent nos libertés... et inscrivent dans nos lois, chaque année, des restrictions toujours plus fortes des Libertés individuelles**.

Alors pour conclure, je ne peux mieux faire que de reprendre les propos de Patrick BAUDOIN, président de la LDH, dans l'entretien accordé au journal LE MONDE cité tout à l'heure, qui estimait que **l'épisode actuel constituait « la pire attaque contre la LDH depuis le régime de Vichy »** et qui disait aussi « **J'ai quelque peu honte pour notre pays, qui glisse progressivement vers les régimes « illibéraux »...**

Je ressens cette même honte, teintée en outre d'une forte Colère !

Créée en 1898 pour défendre un innocent, le capitaine Dreyfus, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) est de tous les combats pour la justice, les libertés, les droits civiques et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, contre le racisme et l'antisémitisme depuis plus de 120 ans.

Parce qu'il n'y a pas de citoyenneté sans citoyens et citoyennes, la LDH ne se conçoit pas sans l'engagement de celles et ceux qui la rejoignent. Association loi de 1901, elle vit essentiellement grâce au dévouement de ses adhérents et adhérentes. La LDH intervient sur l'ensemble du territoire à travers ses sections locales et sur une multitude de sujets.

EN ADHÉRANT À LA LDH, AGISSEZ AVEC NOUS !

Ne serait-il pas temps de faire des droits le socle d'une stratégie, une ambition qui cherche à construire du collectif, du solidaire où chacun est respecté et impliqué ? Et si c'était le bon moment pour rejoindre la LDH ?

Face aux injustices, aux discriminations, aux atteintes aux droits, vous voulez agir ? Vous faire entendre ?

Rejoignez-nous !



POUR NOS DROITS
NOUS AVONS TOUTES ET TOUS
UN RÔLE À JOUER !

Ligue
des droits de
l'Homme



Section de Nîmes

ldh-nimes@laposte.net

LES HOMMES NAISSENT
ET DEMEURENT
LIBRES ET ÉGAUX
EN DROITS